

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0064**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson - Autorisation de signer le marché de travaux

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

**Bureau du 2 juin 2008****Décision n° B-2008-0064**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5724 du 19 novembre 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché de travaux concernant la réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson à Décines Charpieu.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2005-2887 en date du 19 septembre 2005.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 11 avril 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eurovia Lyon pour un montant de 356 031,67 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23, et 57 à 59 du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de travaux pour la réalisation de la piste cyclable entre les rues Roosevelt et Wilson à Décines charpieu et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise Eurovia Lyon pour un montant de 356 031,67 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 0824 - opération n° 917.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.**